

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

08 NOV. 2019

Pour le Greffier

Ré

Mo
b***19152045*****N° d'entreprise : 410.329.794****Dénomination**(en entier) : **Asbl EVECHE DE NAMUR**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Asbl**Siège : **rue de l'Evêché 1 - 5000 NAMUR****Objet de l'acte : Composition du Conseil d'administration; modification des fonctions.**

Le Conseil d'Administration en réunion du 19 août 2019 a enregistré la démission du chanoine Jean Marie HUET de sa fonction de Président; il reste toutefois membre du conseil d'administration. Le chanoine Joël ROCHETTE lui succède en tant que Président.

Le Conseil d'Administration de l'ASBL Evêché de Namur se compose donc comme suit:

- Monsieur le chanoine Joël ROCHETTE domicilié rue du chapy 89 à 5570 Wancennes, Président (N.N.700205-135.35).
- Monsieur le chanoine Jean-Marie HUET domicilié place du Chapitre 3 à 5000 Namur, Administrateur (N.N.491226-001.41).
- Monsieur l'abbé Jean-Claude PIVETTA domicilié rue des quatre bras 1 à 6600 Bastogne, Administrateur (N.N.500616-129.95).
- Monsieur Jean-Luc COLLAGE domicilié rue de Houyet 28 à 5570 Beauraing, Administrateur-Délégué et Trésorier (N.N.620720-151-18).
- Monsieur Jean-Pol DRUART domicilié rue de Bomel 176 à 5000 Namur, Secrétaire.(N.N.480525-123.73).

Monsieur Jean Luc COLLAGE, Administrateur-Délégué est chargé d'effectuer les publications légales.

Namur, le 29 octobre 2019.

Jean-Luc Collage,
Administrateur-Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/11/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature